

Charte des Cotoituteurs

Nom et Prénom

Né(e) le /..... /..... à

ET

Nom et Prénom

Né(e) le /..... /..... à

(ajoutez autant de lignes qu'il y a de colocataires)

dénommés « Les Cotoituteurs », s'engagent par la présente charte à respecter les différentes règles détaillées ci-après :

Article 1. LE BAIL

Par acte signé le (date de signature du bail)/...../..... prenant effet le (date de prise d'effet du bail)/...../....., il a été conclu un bail à usage d'habitation, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Propriétaire

Adresse

Description du logement (type, nombre de pièces et surface habitable)

Les Cotoituteurs déclarent avoir eu un exemplaire de ce bail et en avoir pleinement connaissance.

La présente charte court autant que dure le bail.

Article 2. PARTAGE DES FRAIS

2.1 Paiement du loyer et des charges

Les Cotoituteurs s'engagent à payer sans retard et selon les modalités prévues au bail, leur loyer ainsi que les factures de charges communes.

Les charges communes sont partagées de la façon suivante :

Charges de l'immeuble : (indiquez la répartition des paiements -50-50, autres ?-)

Eau : (indiquez la répartition des paiements -50-50, autres ?-)

Electricité : (indiquez la répartition des paiements -50-50, autres ?-)

Chauffage : (indiquez la répartition des paiements -50-50, autres ?-)

Taxe d'habitation : (indiquez la répartition des paiements -50-50, autres ?-)

Assurance : (indiquez la répartition des paiements -50-50, autres ?-)

Téléphone : (indiquez la répartition des paiements -50-50, autres ?-)

.....
Câble / Internet : (*indiquez la répartition des paiements -50-50, autres ?-*)
.....
.....

2.2 Paiement des dépenses courantes

Les Cotoitureurs s'engagent à payer sans retard leur quote-part de dépenses courantes (dépenses nécessaires, internet, produits de nettoyage, produits communs, etc.) :

Indiquez ici l'organisation de la répartition des dépenses communes (pot commun dans lequel chaque Cotoitureur verse X euros par mois ; avance et remboursement sur facture ; ...etc.)

.....
.....
.....
.....

2.3 Paiement des courses

Les Cotoitureurs organisent les dépenses liées aux courses (achats domestiques, alimentation, produits d'hygiène, etc.) :

Indiquez ici l'organisation de la répartition des dépenses de courses (prise en charge des courses 1 fois sur 2 avec budget d'un pot commun dans lequel chaque Cotoitureur verse X euros par mois ; chacun fat ses propres courses ; ...etc.)

.....
.....
.....
.....
.....

2.4 Paiement en cas de dégradation

Les Cotoitureurs s'engagent à remplacer, rembourser ou réparer tout bien commun ou bien personnel, dégradé involontairement.

Article 3. LA VIE A PLUSIEURS

3.1 Attribution des pièces et espaces de vie

Les Cotoitureurs s'engagent à respecter la répartition des pièces suivante, délimitant ainsi les espaces privatifs des espaces communs.

Sont considérés comme espaces communs les pièces suivantes (*liste des pièces communes cuisine, salle de bain, salle à manger...*)

.....
.....
.....

Les autres pièces sont des espaces privatifs attribués aux Cotoitureurs de la manière suivante :

Indiquez ici l'organisation de la répartition des pièces privatives du logement en précisant qui en sera l'occupant (adultes et/ou enfants)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
Les Cotoituteurs s'engagent à respecter l'intimité de chacun, à ne pas pénétrer dans des parties privatives sans y avoir été invité.

3.2 Mobilier

Chaque Cotoituteur reste propriétaire de son mobilier, qu'il soit utilisé dans les parties privatives ou collectives. La liste du mobilier apporté par chaque Cotoituteur est jointe en annexe.

3.3 Répartition des tâches quotidiennes

Les Cotoituteurs s'engagent à respecter le principe selon lequel « qui utilise, nettoie » (les parents pour les enfants), ainsi que le partage des tâches établi grâce à un planning de répartition des tâches ménagères, ou bien de la manière suivante : *Indiquez ici l'organisation de la répartition des tâches à défaut d'un planning.*

Courses (*indiquez l'organisation choisie : une fois sur deux ; chacun fait ses courses ; autre ; etc.*)

Ménage : (*indiquez l'organisation choisie : fréquence ; partage -une fois sur deux, ...- ; autre ; etc.*)

Repas : (*indiquez l'organisation choisie : une fois sur deux ; chacun fait ses repas ; autre ; etc.*)

Vaisselle : (*indiquez l'organisation choisie : une fois sur deux ; celui qui ne cuisine pas fait la vaisselle ; chacun fait sa vaisselle*)

Lessives : (*indiquez l'organisation choisie : chacun fait ses lessives ; partage ; etc.*)

d) Règles de vie en commun

• Chaque Cotoituteur s'engage à respecter l'intimité de son(ses) Cotoituteur(s) et à occuper le logement en personne raisonnable. *Précisez ici si besoin une fréquence quant à l'invitation de personnes extérieures, des horaires au-delà desquels le silence est demandé, de règles d'utilisation des parties communes (coin fumeurs, rangement,...), ou tout autre règle que vous souhaitez préciser (cf. notre guide de la colocation).*

.....

- Chaque Cotoituteur s'engage à communiquer avec son(ses) autre(s) Cotoituteur(s), à exprimer ses opinions en bonne intelligence, à faire part de son mécontentement éventuel, à écouter ses(leurs) remarques, à mettre tous les moyens en œuvre pour créer un CoToiturage réussi.

- *Vous pouvez également ajouter des règles propres à votre mode de vie : règles concernant les enfants, trajets, aide aux devoirs, horaires...etc.*

Un colocataire ne respectant pas l'une de ces règles risque l'exclusion. Suite à un manquement à l'une de ces règles, une réunion de colocataires sera organisée pour prendre acte du problème.

Article 4. CONGÉ D'UN COTOITUREUR

Chaque Cotoituteur peut donner son congé aux autres Cotoituteurs dans les mêmes conditions et pour les mêmes motifs que ceux prévus dans le bail.

Le Cotoituteur partant devra proposer la partie privative qui lui est attribuée aux autres Cotoituteurs en priorité.

Les Cotoituteurs restant seront libres de trouver un nouveau Cotoituteur ou de conserver les locaux libérés pour leur propre usage.

Fait en autant d'exemplaires qu'il y a de colocataires, soit (*Nombre d'exemplaires*)

Date : / /

Signatures de chaque Cotoituteur précédées de la mention « Lu et approuvé »